

REGLEMENT PARTICULIER

TQR : TOURNOI QUALIFICATIF REGIONAL

SAISON 2025-2026

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Avec l'extension des championnats Super-Elite sur toutes les catégories jeunes, (le processus de qualification pour évoluer dans les différents échelons régionaux est uniformisé de la façon suivante :

- ✓ Chaque département doit envoyer 1 équipe par catégorie à **l'issue d'une phase de qualification**
- ✓ **L'équipe terminant première du TQR est automatiquement intégrée au championnat régional division 3.**

Le CPBB organise un tournoi qui se déroulera début septembre (sur un ou deux week-ends).

Les équipes participant au TQR sont :

- Les équipes de région ayant été reléguées d'office par la Ligue Régionale d'Ile-de-France de Basket dans la catégorie concernée par le TQR
 - Les équipes vainqueurs ou finalistes de la Coupe de Paris de la catégorie concernée (sauf si celles-ci évoluent déjà en championnat régional)
 - **Les équipes vainqueures du Trophée Parisien de la catégorie concernée**
 - Les équipes de Division 1 en championnat départemental 2024-2025 de la catégorie concernée selon la répartition suivante :
 - Si 1 équipe participe au TQR via un autre biais que la D1 (équipe reversée par la Ligue ou qualifiée via les Coupes de Paris) → Ajout des 3 premières équipes de D1
 - Si 2 équipes participent au TQR via un autre biais que la D1 (équipes reversées par la Ligue ou qualifiées via les Coupes de Paris) → Ajout des 2 premières équipes de D1
 - Si 3 équipes participent au TQR via un autre biais que la D1 (équipes reversées par la Ligue ou qualifiées via les Coupes de Paris) → Ajout de la première équipe de D1
 - Si 4 équipes participent au TQR via un autre biais que la D1 (équipes reversées par la Ligue ou qualifiées via les Coupes de Paris) → Ajout des 2 premières équipes de D1
 - Si 5 équipes participent au TQR via un autre biais que la D1 (équipes reversées par la Ligue ou qualifiées via les Coupes de Paris) → Ajout de la première équipe de D1
 - Les équipes sélectionnées via les places vacantes, dans le cas où l'une des équipes automatiquement qualifiées ne pourrait pas ou ne souhaiterait pas participer au TQR. Sera repêchée pour le TQR l'équipe immédiatement classée du plus haut niveau de championnat départemental de sa catégorie d'âge.
- ✓ Il sera nécessaire que chaque équipe possède un entraîneur diplômé (CQP 1), sous peine de sanctions financières, par la Ligue IDF, en cas de qualification.

Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux.

Tout club non à jour de ses frais d'affiliation et d'engagement au début de la compétition verra l'engagement de son équipe non confirmé et celle-ci sera donc retirée du TQR.

ARTICLE 2 : ARBITRAGE ET OTM

- Les arbitres seront désignés par la CDO.
- Le montant des frais d'arbitrage sera fixé par le Comité et sera pris en charge par le CPBB (forfait pouvant être modifié chaque saison).

ARTICLE 3 : LICENCES

- Les joueurs et les entraîneurs doivent être qualifiés à la date du tournoi.
- Les licences ASTCTC sont obligatoires pour les joueurs évoluant dans des équipes en CTC.
- Les règles de participation sont identiques à celles de la Ligue Régionale IDF

Joueuses et joueurs autorisé(e)s à jouer :

Type de licence	OC	1C/1CAST	2C/2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC
Nb maximum	12	5*	5*	5*	5*	7

* Les licences 1C/1CAST, 2C/2CAST et OCT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **cinq**.

- Une liste des joueurs présents devra être donnée **au plus tard la veille** du tournoi et avant chaque rencontre aux OTM.
- La présentation du trombinoscope avec l'ensemble des licences est obligatoire, sinon une pièce d'identité avec photo sera exigée. Sans présentation d'une de ces pièces, l'intéressé(e) ne pourra pas participer aux rencontres.
- La Commission Sportive fera les vérifications nécessaires après le tournoi.

ARTICLE 4 : NOMBRE DE JOUEURS/JOUEUSES

A chaque rencontre, seuls **12** noms maximum seront inscrits sur la feuille de marque.

ARTICLE 5 : RENCONTRES

Organisation :

- Si 4 équipes participent au TQR :
 - Deux demi-finales et une finale sur un même week-end
 - Le vainqueur de la finale est qualifié pour évoluer en championnat régional
- Si 6 équipes participent au TQR :
 - Un premier tour de trois rencontres de barrage ; les trois vainqueurs ainsi que le meilleur perdant* sont qualifiés pour les demi-finales
 - Les deux demi-finales et la finale ont ensuite lieu sur un même week-end
 - Le vainqueur de la finale est qualifié pour évoluer en championnat régional

** Le meilleur perdant, qui prendra part aux demi-finales, est déterminé selon :*

- *La plus grande différence points marqués / points encaissés*
- *Le plus grand nombre de point marqués*
- *Tirage au sort*

Déroulement :

Les rencontres se déroulent conformément aux règlements généraux, dans une salle et aux horaires décidés par le CPBB.

Les Règlements fédéraux s'appliquent sur ces rencontres. **Par conséquent, pour la catégorie U13, les joueurs n'étant pas autorisés à disputer deux rencontres complètes sur trois jours consécutifs, les temps de jeu des rencontres seront réduits à 4 x 8 minutes.**

Pas de match nul autorisé, il sera joué autant de prolongations que nécessaire pour déterminer un vainqueur.

Equipements :

Le matériel de la table de marque sera fourni par le CPBB

ARTICLE 6 : DEROULEMENT

Les équipes devront être en tenue sur le terrain 10 minutes avant le début de la rencontre, feuille de marque remplie.

Tous les joueurs d'une même équipe doivent jouer avec des maillots d'une même couleur. Si deux clubs jouent avec des maillots de même couleur, le club premier nommé sur le planning changera d'équipement.

ARTICLE 7 : LISTES DE BRULAGE ET PARTICIPATION D'EQUIPES

- Les groupements sportifs ayant leur équipe fanion en championnat de France ou en Elite région et leur équipe 2 qui postule aux qualifications pour le championnat régional, devront OBLIGATOIREMENT faire parvenir à la Commission Sportive, la liste des 7 joueurs ou joueuses brûlé(e)s de l'équipe fanion, qualifié(e)s avant la date de la 1ère rencontre du tournoi qualificatif. Ces joueurs ou joueuses ne pourront en aucun cas participer au tournoi qualificatif.
- Dans le cadre d'une CTC, les listes de brûlages s'appliquent. Un joueur ne peut pas jouer dans deux équipes différentes (un joueur ne peut jouer lors du tournoi que dans une seule équipe)
- Une association sportive ne peut présenter qu'une seule équipe par catégorie, seule exception pour les inter-équipes des CTC.
- Une équipe d'Entente ne peut pas prendre part au tournoi, une entente n'ayant vocation qu'à jouer en département
- Dans le cas où l'équipe 1 du club est engagée en Championnat Régional Division 3 de la catégorie concernée, l'équipe 2 ne pourra en aucun cas prendre part au TQR.

Le CPBB pourra être amené à prendre toute décision utile au bon déroulement du tournoi et statuera immédiatement sur tout litige ou toute réclamation.